

Zeitschrift:	SVZ Revue : officielle Reisezeitschrift der Schweiz. Verkehrszentrale, der Schweiz. Bundesbahnen, Privatbahnen ... [et al.] = Revue ONST : revue de l'Office National Suisse du Tourisme, des Chemins de Fer Fédéraux, Chemins de Fer Privé ... [et al.]
Herausgeber:	Schweizerische Bundesbahnen
Band:	- (1934)
Heft:	1
Artikel:	Courses suisses de ski à Andermatt 2-4 février 1934
Autor:	[s.n.]
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-772741

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 17.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

courses suisses de ski à andermatt 2-4 février 1934

Les grandes courses nationales suisses de ski prennent chaque année plus d'importance. Elles sont le rendez-vous de l'élite sportive du pays; chaque association y envoie des délégations de plus en plus nombreuses et de plus en plus qualifiées. Le championnat national a été complété, conformément aux décisions prises par l'assemblée des délégués réunis à Bienne, on a ajouté, à titre d'essai, aux deux disciplines courues jusqu'ici, deux nouveaux types d'exercices : la descente et le slalom. C'est là une preuve manifeste de l'esprit de progrès qui anime le sport du ski en Suisse. Le championnat suisse de ski sera donc octroyé cette année sur la base d'une combinaison quadruple : les notes obtenues pour la course du fond, le saut, la descente et le slalom seront additionnées et c'est sur ce total qu'on tablera pour désigner le champion de ski. Ce nouveau régime implique l'abandon de la tradition en honneur dans les pays du Nord. Il constitue une innovation dans l'histoire du ski en Suisse. L'importance des courses d'Andermatt s'en trouvera singulièrement accrue. Ce championnat présente un grand intérêt tant pour les milieux sportifs suisses que pour ceux de l'étranger. A l'expérience, on se rendra compte des perfectionnements qu'il y aura lieu d'apporter à ce système. Outre ces courses, sera couru de nouveau le **championnat suisse de dames**.

Et, pour donner à ces courses un cadre qui en soit digne, la délégation militaire organise les **concours militaires** à Andermatt, au pied du massif du St-Gothard. Dans le concours ordinaire pour patrouilles, les exigences sont accrues aussi bien pour la catégorie lourde que pour la catégorie légère. Pour les patrouilles de la catégorie lourde, la distance horizontale a été fixée à 25 km et la différence d'altitude en montée, à 1150 m (au lieu de 800 m comme jusqu'ici). Pour les patrouilles de la catégorie légère, le parcours est de 12 km et la différence d'altitude de 600 m (au lieu de 400 m). Un concours nouveau

est celui des **estafettes militaires St-Gothard-Lucendro**. L'équipe a un effectif de sept hommes dont au moins trois appointés ou soldats et au maximum deux officiers. Andermatt, qu'il est si aisément d'atteindre, qui possède un nouveau tremplin pour sauts longs, qui est à même d'assurer le succès d'un si grand nombre de concours en deux jours et demi, Andermatt sera au début de février un véritable point de ralliement. On s'est mis fièreusement à l'œuvre et l'on prend toutes les mesures nécessaires pour recevoir dignement les amis du ski. Aujourd'hui déjà, un seul mot est à l'ordre du jour : Andermatt !



Die neueröffnete Agentur der SBB in Rom — La nouvelle agence des CFF à Rome — Corso Umberto I

5

Grosse Express-Dienste

Aegypten

Cypern-Palästina

Griechenland-Istanbul

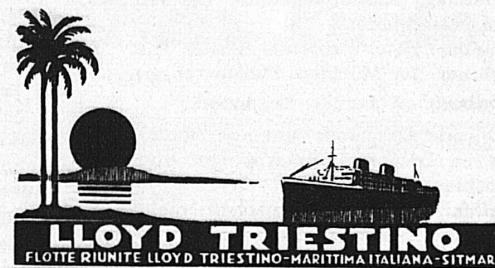
Indien

China

Stark verbilligte regelmäßige Rundfahrten im östlichen Mittelmeer ab Genua und Triest

Behördlich pat. Generalagentur für Passage u. Auswanderung

SCHWEIZ-ITALIEN AG. Sitz: Zürich, Bahnhofstr. 80



Platzbelegung auch durch sämtliche patentierte Reisebüros

DER VOLKOMMENE
"OLEO"
BRENNER
CUENOD-WERKE G.
SIHLPORTE
LOEWENSTRASSE 5
ZURICH 1



AUTOMATISCHE OELFEUERUNGEN

GERÄUSCHLOS
SICHER
WIRTSCHAFTLICH

ATELIERS
H. CUENOD S.A.
CHATELAINE V.
GENEVE

Cuénod